Image not found or type unknown

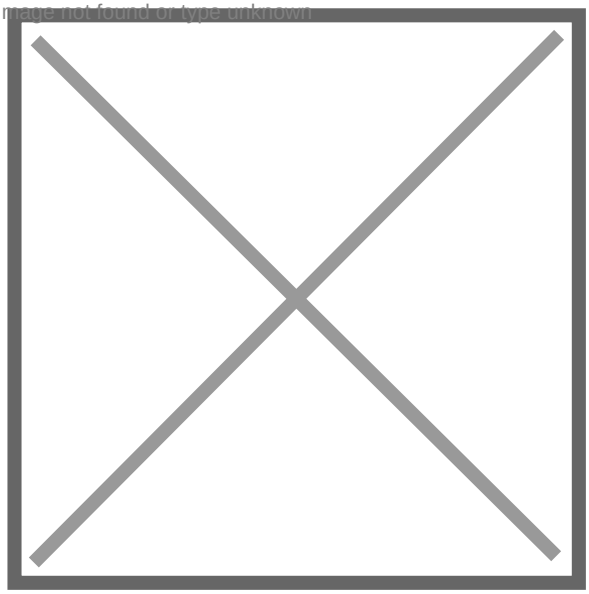

Infraction au code de la route Italie zone résident

Par **JLGParis**, le **19/03/2013** à **10:28**

Bonjour,

J'ai loué une voiture à Pise il y a 2ans, n'étant pas familier au "système Italien de zone résident" je me suis engagé dans une zone résident et ayant remarqué mon "infraction", je fais marche arrière pour en sortir.

6 mois plutard europcar débite ma CB de 2x45euro, ne sachant pas la raison, je fais opposition.
Quelques mois plutard je reçois deux PV (2 infractions identiques à 2 minutes d'intervalle) envoyé par europcar.

Je fais le mort, 6 mois passent,
Je reçois une relance par la commune de Pise en AR.
Je décide donc d'envoyé une lettre de contestation en AR. Expliquant que je ne suis pas contre payer l'infraction mais une infraction et pas les deux.

Aujourd'hui je reçois un AR d'Il Prefetto della Provincia di Pisa". Me disant qu'ils ont bien reçu ma lettre mais qu'il ne la prennent pas en compte et que je dois payer maintenant 480euro + frais de lettres AR 90e.

J'ai 60 jours pour répondre en date du 24/01/2013, sauf que la lettre est daté du 24/01/2013, signée le 04/02/2013 et postée le 11/03/2013 et que nous sommes le 19/03/2013.

Merci d'avance pour vos lumières?

Je ne sais plus quoi faire ?

JL

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés